

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2011

Le 2 décembre 2011, sur convocation régulière du Maire en date du 28/11/2011, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de Jeannine Druot (pouvoir à Jean-Marc Bousset), Annelise Brayer (pouvoir à Corinne Debuigne), Yvette Sugny (pouvoir à Annie Prod'homme), Dominique Clerget (pouvoir à Claude Juillet) et Franck Vermot-Desroches (pouvoir à Sophie Zecchini)

Corinne DEBUIGNE a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION CAGB-COMMUNE POUR MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Le Maire rappelle que le dispositif d'aide aux communes (assistance technique et administrative dans le cadre de projets d'investissement) a été créé en 2005. Le contexte actuel (évolution des missions des services de l'Etat, attentes des communes, vis-à-vis de la réforme territoriale, etc.) fait apparaître des besoins communaux se diversifiant et de moins en moins bien satisfaits, notamment en matière de gestion courante des petits travaux.

Conformément aux principes de mise à disposition de personnel défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales, les services retenus par les communes seront facturés au prix coûtant par le Grand Besançon et actualisés régulièrement par délibération du Conseil Communautaire. Ainsi, le nouveau dispositif propose-t-il au choix de la commune :

- L'assistance technique de proximité et de suivi de type « technicien de secteur » : création d'un ou plusieurs postes, financièrement équilibrés par une participation des communes à hauteur de 5 € par habitant et par an.
- La constitution de groupements de commandes, avec, par exemple, la fourniture de sel de déneigement, les fournitures administratives, les contrôles techniques et sécurité des équipements et bâtiments publics, la signalisation du domaine public.
- Un tarif modulé pour l'appui à la réalisation de projet, sur la base du règlement d'attribution du fonds «centre villages», allant de 150 à 280 € la demi-journée d'intervention (contre 270 € uniformes actuellement).

Le Maire rappelle que la commune bénéficie déjà des groupements de commandes pour le sel et les fournitures de bureau ainsi que l'aide aux réalisations de projets d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le projet d'une nouvelle convention de mise à disposition des services communautaires entre la CAGB et ses communes membres dans le cadre du Service Aide aux communes étendu et s'engage à en respecter les clauses – il est précisé que la commune ne fera pas appel au service « techniciens de secteur »

- Acte que les tarifs de remboursement des services mis à disposition sont fixés et actualisés par délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon
- Autorise le Maire à signer la convention

POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE 1ERE CLASSE

Le Maire rappelle que Julie Parpais a été recrutée le 1^{er} décembre 2008 au grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2e classe, à raison de 17,50 heures hebdomadaires.

Cette création de poste a bénéficié d'une aide de la part du Conseil Général.

Sachant que Julie Parpais a été reçue au concours externe d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (elle a eu également celui d'assistant qualifié de conservation du patrimoine), le Maire propose de la nommer au grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il précise que ce grade correspond à une évolution normale de carrière. Il tient à souligner la qualité du travail effectué à la bibliothèque par Julie Parpais et tous les bénévoles. Corinne Debuigne insiste sur la bonne organisation et la qualité du travail fait par tous les intervenants aussi bien pour l'accueil du public que pour les animations proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer le poste d'adjoint du patrimoine de 1ere classe et la nomination de Julie Parpais à ce poste à partir du 1^{er} janvier 2012.

Le Maire précise toutefois que ce grade correspond au poste occupé à la bibliothèque de Pouilley les Vignes et que la nomination au grade d'assistant du patrimoine n'est absolument pas envisagée.

PRET POUR LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Jean-Marc Bousset avait demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un prêt pour les travaux de voirie (Miserey – Fontaines – Marronniers).

Or, vu la conjoncture, vu le risque d'une augmentation considérable des taux d'emprunts et vu les futurs travaux (voirie, local technique et future mairie), il propose de transformer la ligne de trésorerie (700 000 €) en emprunt à taux fixe.

Bernard Maisse souhaite que l'emprunt soit effectivement lancé dès maintenant eu égard les projets importants à réaliser.

Suite aux différentes propositions de la Banque Populaire de Franche-Comté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, opte pour la solution suivante :

- Prêt de 700 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 5.35 %
- Echéance annuelle
- Formule d'échéance avancée entraînant une économie de 2 176.19 € par an (soit en réalité un taux équivalent à 4.916 %)
- Frais de dossier : néant

Le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

Jean-Marc Bousset fait le point sur les dossiers de demandes de subventions ainsi que sur les versements attendus sur 2011 – il rappelle que la vente du terrain à Ages et Vie sera signée par le Maire le 5 décembre prochain.

MOUVEMENTS DE CREDITS

- INTERETS DES PRETS PASSES A TAUX FIXE

Suite aux renégociations pour passer à taux fixe deux prêts contractés initialement à taux variable, Jean-Marc Bousset indique qu'il y a lieu de voter des crédits complémentaires pour le paiement des intérêts sur ces prêts.

Il propose d'effectuer les écritures suivantes :

C/66111 : intérêts des emprunts	+ 2 995 €
C/022 : dépenses imprévues	- 1 450 €
C/61521 : entretien de terrains	- 1 545 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification budgétaire.

- PROGRAMME VOIRIE – OPERATION OPSA

Jean-Marc Bousset rappelle que le Département du Doubs prend en charge les enrobés mis en place sur la RD 465 (rue des Fontaines et rue de Miserey) à hauteur de 54 100 €. Etant donné qu'il s'agit de travaux réalisés pour le compte de tiers, le Trésorier a demandé une modification dans les imputations : compte 4581 pour les dépenses à la place du compte 2151 et compte 4582 pour la subvention départementale à la place du compte 1323.

Le Conseil Municipal accepte ces modifications d'imputations.

CONTRAT DE BUCHERONNAGE POUR 2012

Suite aux demandes de devis, le Maire informe que l'entreprise Guinet est la mieux placée pour effectuer les travaux de bûcheronnage en 2012–

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec cette entreprise, aux tarifs suivants :

- abattage des grumes : 9.5 € le m3
- débardage des grumes : 6.5 € le m3
- façonnage des stères : 18 € le stère
- débardage des stères : 10 € le stère
- Câblage des stères : 62 € de l'heure

Maurice Fargeas précise que le bois d'affouage sera situé dans le bois de Chanois et celui de Vaultotte.

Rappelant que 160 stères seront mis en vente en 2012, le Maire insiste sur l'interdiction absolue de revendre le bois de chauffage acheté par les Appuliens.

FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX – CNFPT

Le Maire informe qu'un amendement sénatorial a abaissé la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0.9%, à partir de 2012.

Plusieurs associations d'élus, en particulier l'association des Maires de France, ont demandé à maintenir le taux de 1%.

Sachant que la qualité du service public local tient en grande partie aux compétences des agents publics et à leur adaptation continue aux évolutions et que la formation est un outil essentiel pour les collectivités, il est proposé aux conseils municipaux l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, demande que soit rétabli le taux de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle des agents.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS

LOCAL TECHNIQUE

Patrice Jego informe que les travaux évoluent normalement depuis début novembre :

- Les cloisons intérieures et les portes sont mises en place
- Les menuiseries extérieures vont être réalisées à partir du 12 décembre
- L'électricité est en cours
- La charpente et le bardage sont terminés

VOIRIE

Bernard Maisse confirme que les travaux sur les rues de Miserey, Fontaines et Marronniers sont terminés – les plantations seront mises en place avant le 15 décembre 2012.

Le panneau d'entrée d'agglomération, côté Miserey, sera déplacé au niveau de la chicane. Les travaux sur la rue de la Charrière Salée devraient démarrer en mars/avril 2012. Une réunion d'information destinée aux riverains aura lieu en février.

Il informe que l'entreprise STD va effectuer des travaux d'assainissement rue de Serre, en bas de la rue de la Corvée, à partir du 5 décembre. Ces travaux concernent une réfection suite à malfaçon sur les travaux réalisés dans le cadre de l'opération « RD 70 » ainsi qu'une amélioration sur la récupération des eaux pluviales du secteur rue de la Corvée- rue de Serre.

Franck Gibertini regrette que le problème de l'importante flaque d'eau au niveau de la future mairie n'ait pas été résolu (risque de verglas) ; Bernard Maisse répond qu'il l'avait signalé au service concerné du Département.

FUTURE MAIRIE

Jean-Michel Faivre et Jean-Marc Bousset informent qu'une réunion a eu lieu le 1^{er} décembre avec l'architecte de la future mairie ainsi que son équipe et les membres de l'APAVE, titulaire du marché SPS et contrôle technique.

L'avant-projet définitif devrait être présenté mi-janvier 2012.

Une économie pourra être réalisée sur l'ascenseur et sur l'installation du chantier qui pourra investir la petite maison adjacente.

Par contre, il apparaît déjà que des points lumineux extérieurs devront être ajoutés.

INFORMATIONS DES SYNDICATS SCOLAIRES

SIVOS COLLEGE

Le Maire informe que le syndicat intercommunal du collège (12 communes) a décidé de dissoudre le SIVOS ; en effet, le Département a accepté de verser une subvention permettant le remboursement anticipé du prêt concernant le gymnase. Les compétences du syndicat disparaissent avec le solde de cet emprunt.

SIVOS DE LA LANTERNE

Le Maire informe qu'il a assisté à une réunion à la Préfecture avec tous les représentants de syndicats scolaires concernés par la proposition du Préfet de fusionner les syndicats, en particulier le regroupement du SIVOS de la Lanterne avec le syndicat de Noironte-Audeux-Chaucenne. Il a reformulé au secrétaire général le refus des communes du SIVOS de la Lanterne de se regrouper avec le SIVOM d'Audeux-Noironte-Chaucenne. La décision devrait intervenir avant la fin d'année.

TRAFIC SUR LA RUE DE LAUSANNE-RUE DE GRAY

Suite aux aménagements réalisés dans la traversée du village, un relevé a été effectué par les services du Département pour compter le nombre de véhicules et mesurer la vitesse. Les contrôles étaient placés au niveau du parking de la future mairie et au niveau du 22 rue de Lausanne.

Il s'avère que le trafic n'a pas diminué ; il est de 13 000 véhicules par jour. Par contre, la vitesse a diminué de 10 à 15 km/h – elle est en moyenne de 40 à 46 kms/heure


Une remarque est faite sur l'objectif non atteint par ces travaux réalisés en remplacement de la déviation de Pouilley les Vignes (seule la vitesse a été réduite) ; Bernard Maisse souhaiterait qu'une remarque soit adressée au Conseil Général pour regretter que cet aménagement important n'ait pas donné satisfaction pour le trafic. De plus, comme le fait remarquer Jean-Marc Bousset, le nombre d'automobilistes risque d'augmenter avec l'ouverture de la gare TGV à Auxon.

RADAR RUE DE SERRE

Claude Juillet distribue et commente un relevé issu du radar pédagogique installé rue de Serre. Il fait apparaître un passage de 664 véhicules par jour. Il restera en place jusqu'en mars 2012 afin de mesurer l'impact de la gare TGV.

La vitesse moyenne relevée est de 49 km/h (70% des usagers dépassant la vitesse de 45 km/h – 15 % dépassent 57 km/h)

<p>VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL A LA POPULATION SAMEDI 7 JANVIER 2012 A 18 H A LA SALLE DES FETES</p>

<p>Commune de POUILLEY LES VIGNES</p>		<p>JANVIER FEVRIER MARS 2012</p>
--	--	---

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Samedi 7 janvier 18 h	Vœux du Conseil Municipal à la population	Salle des fêtes	Commune
Vendredi 27 janvier	Lecture par la compagnie Mala Noche « une Ogresse » de Gilles Granouillet	Salle des fêtes Pour les classes de l'école élémentaire	Bibliothèque Et Médiathèque du Doubs
Samedi 28 janvier	Soirée dansante	Salle des fêtes	Handball Etoile
Vendredi 3 février 18 h	Information sur le P.L.U	Salle des fêtes	Commune
Samedi 4 février	Repas dansant	Salle des fêtes	Harmonie
Vendredi 16 mars	Concert	Salle des fêtes	EMICA et Conservatoire de Besançon



ELECTIONS 2012

Présidentielles

dimanche 22 avril et dimanche 6 mai

Législatives

dimanche 10 juin et dimanche 17 juin